

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du vendredi 9 juin 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°6.3**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- **Compte Administratif**
- **Budget Annexe**
- **Crématorium**
- **Exercice 2022**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 30 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Valérie PROST MALLET

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Catherine DUFOSSE à Mme Valérie PROST MALLET, M. Gilles PASSOT à Mme Clotilde ROBIN, M. Edmond BOURGEON à M. Lucien MURZI, M. Mahdi NOUIBAT à Mme Corinne TRONCY, Mme Vickie REDEUILH à Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, M. Denis VANHECKE à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Yves NICOLIN, M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230609-09JUINN63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Compte Administratif 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que Mme Clotilde ROBIN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Monsieur Yves NICOLIN, Maire, s'est retiré de la séance pour le vote du Compte Administratif ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir délibéré sur le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public ;

1) approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Crématorium, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	287 839,10 €	355 317,75 €	173 331,10 €	51 039,79 €
Résultats de l'exercice		67 478,65 €	122 291,31 €	
Résultats reportés		435 400,98 €		53 012,68 €
Résultats d'exécution (hors restes à réaliser)		502 879,63 €	69 278,63 €	
Restes à réaliser			670,00 €	
<b>Résultats cumulés</b>		<b>502 879,63 €</b>	<b>69 948,63 €</b>	

2) constate que les valeurs sont en tous points conformes à celles du Compte de Gestion dont les états II-1 et II-2 sont joints à la présente délibération ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

ROANNE, le **21 JUIN 2023**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

**Valérie PROST MALLET**

**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230609-09JUINN63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

Affichage : 21/06/2023



Accusé de réception  
042-214201876-20230609-09 JUNN63-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 21/06/2023  
Affichage : 21/06/2023

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

ROANNE CREMATORIUM

Exercice 2022

Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
Charges à caractère général	149 500,00	46 000,00	195 500,00	129 151,47	18 255,57	110 895,90	84 604,10
Charges de personnel et frais assimilés	73 500,00	20 000,00	93 500,00	108 644,84	24 473,64	84 171,20	9 328,80
Autres charges de gestion courante	2 010,00		2 010,00	921,00		921,00	1 089,00
Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)		9 700,00	9 700,00	9 700,00		9 700,00	
Impôts sur les bénéfices et assimilés	25 000,00	8 300,00	33 300,00	33 219,00		33 219,00	81,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>250 010,00</b>	<b>84 000,00</b>	<b>334 010,00</b>	<b>281 636,31</b>	<b>42 729,21</b>	<b>238 907,10</b>	<b>95 102,90</b>
Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)		346 000,00	346 000,00				346 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00		50 000,00	48 932,00		48 932,00	1 068,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 000,00</b>	<b>346 000,00</b>	<b>396 000,00</b>	<b>48 932,00</b>		<b>48 932,00</b>	<b>347 068,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>300 010,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>730 010,00</b>	<b>330 568,31</b>	<b>42 729,21</b>	<b>287 839,10</b>	<b>442 170,90</b>